

26 juillet 2022

Séance de consultation publique

PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 ET 6 232 204, SIS AU 2559-2565, CHEMIN SCENIC



Projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des usages commerciaux complémentaires sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559-2565, chemin Scenic

Localisation



Projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des usages commerciaux complémentaires sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559-2565, chemin Scenic

Localisation



Projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des usages commerciaux complémentaires sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559-2565, chemin Scenic

Nature de la demande

Agrotourisme

Une visite gourmande!

Pratiquer l'agrotourisme, c'est **ouvrir les portes de son entreprise agricole** aux touristes pour qu'ils puissent s'initier à l'agriculture et découvrir les productions.

Il s'agit d'une **activité complémentaire à l'agriculture** :

- interprétation, visite, animation
- hébergement à la ferme
- restauration
- vente de produits agroalimentaires.

MAPAQ



Photo : Étienne Boucher, MAPAQ

Projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des usages commerciaux complémentaires sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559-2565, chemin Scenic

Nature de la demande

CONSIDÉRANT QUE l'usage principal est un commerce lié aux activités agricoles, soit un vignoble;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite diversifier l'offre de service actuel en proposant des activités se rattachant à la pratique de l'agrotourisme;

Le projet vise à autoriser, à titre d'usages complémentaires à un usage principal vignoble existant les activités suivantes;

- Activités agrotouristiques intérieures et extérieures;
- Restaurants et salles de réception avec service d'alcool à titre accessoire et exclusif à ceux-ci;
- Sites de pique-nique;
- Hébergement d'une clientèle de passage et de court séjour, tel que les maisons de touristes et les auberges de moins de 15 chambres;
- Boutiques d'articles spécialisés en lien avec l'activité principale.

Projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des usages commerciaux complémentaires sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559-2565, chemin Scenic

Nature de la demande

Zone concernée et zones contiguës

Zone concernée : RUR-06

Zone contiguës : A-11, A-12, CONS-01,
PAM-08, PAM-09, PAM-10, RUR-05,
CONS-01

